



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**OPTEZ POUR UNE AUTRE
MOTORISATION**

**Adoptez de nouvelles
habitudes de conduite
pour vos déplacements**

#ARTISANDEVOTREVIE

Adoptez un véhicule adapté à votre activité

Le choix d'une **motorisation alternative** doit se faire en fonction de **vos besoins, de votre activité** et des **spécificités de chaque véhicule**.
Côté budget, des aides existent.
Profitez-en !

CE QU'IL FAUT DÉTERMINER

Type de véhicule et financement

- Identifier le volume de chargement nécessaire
- Vérifier la capacité d'investissement de l'entreprise
- Opter pour un véhicule neuf ou d'occasion
- Connaître les aides financières disponibles

Kilométrage et zone de circulation

- Calculer le kilométrage annuel du véhicule
- Estimer le kilométrage moyen et maximal par jour
- S'informer sur les restrictions éventuelles de circulation dans le secteur d'intervention de l'entreprise (ZFE¹)

Recharge des véhicules

- Estimer le temps de charge maximal accepté pour le bon fonctionnement de l'entreprise
- Identifier, dans l'entreprise ou à proximité, le ou les lieux de recharge électrique (standard, accélérée) ou GNV²
- Étudier la possibilité d'installer une borne de recharge dans l'atelier ou sur le parking de l'entreprise

¹ZFE : Zone à Faibles Émissions.
²GNV : Gaz Naturel pour Véhicule.

LES MOTORISATIONS ALTERNATIVES

Les véhicules hybrides légers disposent de deux sources d'énergie combinées : un moteur conventionnel et un moteur électrique alimenté par batterie. Ce dernier n'entraîne pas les roues mais assiste le moteur conventionnel et permet de réduire la consommation de carburant.

Les véhicules hybrides possèdent un moteur thermique principal épaulé par un moteur électrique. Ce dernier permet sur de basses vitesses de rouler en 100 % électrique et ainsi de faire des économies de carburant. C'est pendant les phases de freinage et de décélération que la batterie électrique se recharge.

Les véhicules hybrides rechargeables sont équipés d'un moteur électrique plus puissant et d'une batterie de plus grande capacité. Pouvant être rechargés sur le réseau électrique, ces modèles ont une plus grande autonomie en mode électrique. Le poids des véhicules étant plus important, l'utilisation du moteur électrique doit être optimal au risque d'avoir une surconsommation d'essence. Ce type de motorisation concerne des véhicules légers.

Les véhicules au GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) disposent d'un moteur fonctionnant au gaz naturel qui émet très peu de particules fines. Souvent fossile, le gaz peut être produit aussi à partir de nos déchets ! On parle alors de biogNV.

Les véhicules électriques possèdent un ou plusieurs moteurs électriques. Ces modèles permettent de s'affranchir du carburant, sans émission de CO₂ et de particules. Leur recharge se fait sur le réseau électrique.

Les véhicules à hydrogène ont une pile à combustible qui leur permet de fonctionner grâce à l'énergie électrique produite par l'hydrogène, utilisé comme carburant, et l'oxygène de l'air. Ils ne rejettent ainsi pas de CO₂ ni de particules fines. Leur temps de recharge est similaire à celui d'un véhicule thermique : recharge en moins de 5 minutes et autonomie supérieure à 600 km. Selon l'origine de l'hydrogène, on parle d'hydrogène gris (à partir d'énergie fossile) ou d'hydrogène vert (électrolyse de l'eau à partir d'électricité renouvelable).

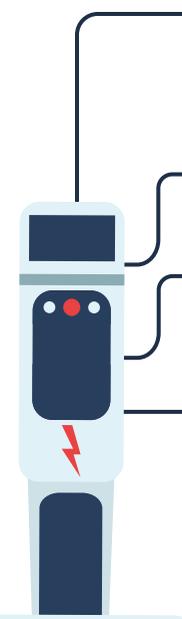


AIDES FINANCIÈRES ET FISCALES

- Si le véhicule que vous achetez émet moins de 20 g de CO₂/km, vous avez le droit au **bonus national écologique** de 4 000 à 6 000 € pour un véhicule utilitaire électrique ou hydrogène et à une **exonération de la taxe** sur les véhicules de société*.
- En fonction de vos revenus, vous pouvez aussi disposer de la **prime à la conversion** (reprise d'un ancien véhicule contre un véhicule moins polluant).
- Les collectivités locales **délivrent aussi des aides supplémentaires***, notamment liées à la mise en place des Zones à Faibles Émissions, qui vont exclure à terme de ces espaces les véhicules les plus polluants.

*aides financières en vigueur sous réserve d'évolution.

RECHARGE ÉLECTRIQUE (batterie de 40kWh)



Prise murale 230 V : les véhicules hybrides rechargeables et électriques rechargent en un peu moins de 20h sur une prise classique (non recommandé) et 12h environ sur une prise renforcée.

Borne de recharge murale, plus sécurisée : la charge à 100 % se fait en 11h pour une borne de 3,7 kW et en 6h pour borne de 7kW.

Borne de recharge publique, dite accélérée (de 16 à 30 kW) : les plus puissantes sont capables de recharger la batterie à 80 % en 1 heure.

Borne de recharge haute puissance : un réseau de bornes de recharge haute puissance se met en place permettant d'assurer une recharge en 30 minutes, pour une puissance allant jusqu'à 250 kW !



En route pour demain

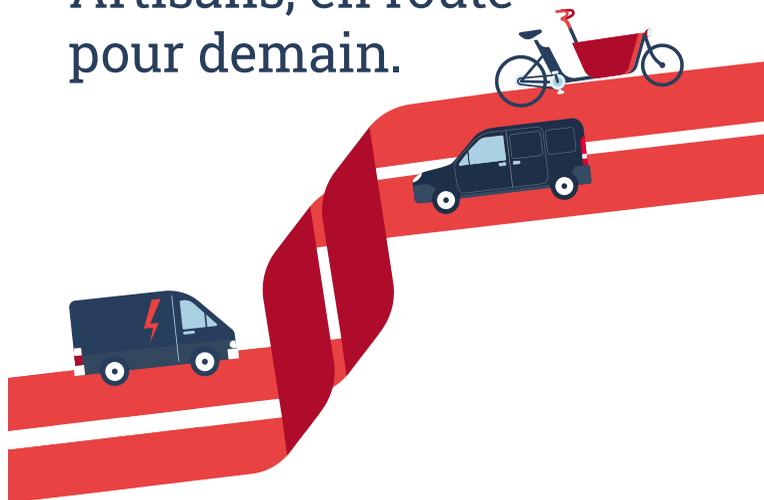
Augmentation des prix du carburant, mobilité restreinte les jours de pollution (vignette Crit'Air), mise en place de Zones à Faibles Émissions dans certaines villes, hausse du trafic, il est devenu **primordial de se questionner sur le choix de la motorisation des véhicules.**

Aujourd'hui les carburants sans plomb et diesel sont au même prix et ne cessent d'augmenter, pénalisant les marges de l'entreprise. Dans le même temps, les technologies autour de la motorisation électrique et gaz naturel évoluent sans cesse et le déploiement de l'hydrogène arrive. **C'est peut-être le moment idéal pour changer de véhicule.**

De nombreux artisans ont déjà opté avec succès pour ces nouvelles motorisations alternatives. Le secret : **bien identifier ses besoins en termes de déplacements, utiliser le véhicule de manière optimale et s'organiser.** À la clé, des économies importantes, du silence au quotidien, une contribution à un air plus sain et une pratique à valoriser auprès de la clientèle.

Mobilité durable.

Artisans, en route pour demain.



Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat vous **conseillent** et vous **accompagnent**.
Contactez-les !



AIN
04 74 47 49 00
cma-ain.fr

DRÔME
04 75 48 72 00
cma-drome.fr

PUY-DE-DÔME
04 73 31 52 00
cma-puydedome.fr

ALLIER
04 70 46 20 20
cma-allier.fr

ISÈRE
04 76 70 82 09
cma-isere.fr

RHÔNE
04 72 43 43 00
cma-lyonrhone.fr

ARDÈCHE
04 75 07 54 00
cma-ardeche.fr

LOIRE
04 77 92 38 00
cma-loire.fr

SAVOIE
04 79 69 94 00
cma-savoie.fr

CANTAL
04 71 45 65 00
cma-cantal.fr

HAUTE-LOIRE
04 71 02 34 56
cma-hauteloire.fr

HAUTE-SAOVIE
04 50 23 92 22
cma-hautesavoie.fr

Soutenu par

